



Ces formations ne sont pas proposées par l'Arifts cette année.

### ORGANISMES DISPENSANT CES FORMATIONS

Surveillant.e de nuit qualifié :  
CEFRAS et CNAM

Maître.sse de Maison :  
CEFRAS et Retravailler dans l'Ouest

L'ARIFTS et le CEFRAS sont membres de la plateforme UNAFORIS

### FINANCEMENTS POSSIBLES

- Plan de formation employeur
- CIF Congé Individuel de Formation
- Pôle Emploi (se renseigner)
- AGEFIPH
- Autofinancement
- Autres financements divers

# Formations Surveillant.e de Nuit Qualifié.e Maître.sse de Maison

Formation qualifiante - Niveau 3

Pour les salariés, professionnels en poste ou demandeur d'emploi

## OBJECTIFS DES FORMATIONS

- Clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites de son intervention.
- Assurer dans les règles, la sécurité des personnes et les biens selon les procédures propres à chaque établissement, et s'initier à la compréhension des difficultés des personnes accueillies pour y adapter sa posture et ses pratiques professionnelles.
- S'intégrer dans une équipe éducative, sociale ou médico-sociale, et développer des modes de coopération dans la perspective de la continuité de la prise en charge. Contribuer de sa place au projet éducatif, social ou de soins. Affirmer son identité professionnelle.

## CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte à tous salarié exerçant ou appeler à exercer la fonction de surveillant.e de nuit ou maître.sse de maison, et aux demandeurs d'emploi

### Pré requis :

Pas de niveau scolaire requis, mais justifier d'un niveau minimum de pratique du français.

Pour les **demandeurs d'emploi** et les **Salariés en reconversion** sans expérience dans le métier, effectuer ou justifier :

- d'une période de découverte de type PMSMP avec avis d'établissement d'accueil ou d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé, centré sur l'emploi visé.

## MÉTIER ET LIEUX D'EXERCICE

Le/La surveillant.e de nuit qualifié.e et le/la Maître.sse de maison exercent dans les établissements :

- du **secteur social** : foyer de vie et d'hébergement, maison-relais, maison d'enfants à caractère social, centre d'hébergement et de réinsertion sociale...
- du **secteur médico-social** : maison d'accueil spécialisé, foyer d'accueil médicalisé, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, institut médico-éducatif...
- du **secteur sanitaire** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...

## CONTENUS DES FORMATIONS

### FORMATION SURVEILLANT.E DE NUIT QUALIFIE.E

#### **M1 – Le.la Surveillant.e de nuit assure la sécurité des personnes et des biens** 56 heures

Module 1.1 : Sécurité des personnes et des biens

Module 1.2 : Les premiers secours

#### **M2 - Accompagner les personnes** 77 heures

Module 2.1 : Les rôles et fonctions du SDN dans l'accompagnement des personnes

Module 2.2 : Connaissance des publics et de leurs problématiques

Module 2.3 : Fondements et méthodes de l'accompagnement

#### **M3 – Participation à l'équipe pluriprofessionnelle** 49 heures

Module 3.1 : Implication dans la dynamique institutionnelle

Module 3.2 : Le cadre institutionnel de la fonction – être capable de situer sa fonction dans un cadre institutionnel

Module 3.3 : Le travail en équipe pluriprofessionnelle

#### **M4 – Spécificités du travail de nuit** 28 heures

**Accompagnement méthodologique** 21 heures

**Accompagnement méthodologique renforcé (option)** 14 heures

### FORMATION MAITRE.SSE DE MAISON

#### **M1 – Le.la Maître.sse de maison contribue à l'adaptation, à la qualité et la sécurité du cadre de vie** 70 heures

Module 1.1 : Qualité et sécurité du cadre de vie

Module 1.2 : Entretien du cadre de vie et du linge

Module 1.3 : Préparation des repas et hygiène alimentaire

Module 1.4 : Les premiers secours

#### **M2 - Le.la Maître.sse de maison assure l'accompagnement des personnes, intervient dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévient et gère les situations** 77 heures

Module 2.1 : Les rôles et fonctions du MM dans l'accompagnement des personnes

Module 2.2 : Connaissance des publics et de leurs problématiques

Module 2.3 : Fondements et méthodes de l'accompagnement

#### **M3 – Participation à l'équipe pluriprofessionnelle** 49 heures

Module 3.1 : Implication dans la dynamique institutionnelle

Module 3.2 : Le cadre institutionnel de la fonction – Etre capable de situer sa fonction dans un cadre institutionnel

Module 3.3 : Le travail en équipe pluriprofessionnelle

**Accompagnement méthodologique** 21 heures

**Accompagnement méthodologique renforcé (option)** 14 heures

**Association Régionale  
pour l'Institut  
de Formation  
en Travail Social**

Site Nantais  
10 rue Marion Cahour  
44400 REZE

Site : [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

N° d'activité : 52490006049  
N° Siret : 5096185000011

**Labellisée par la CPNE-FP\*  
Conformément au cahier des charges**

*\*Commission Paritaire Nationale de l'emploi et de la Formation Professionnelle*